

Guide de décision pour choisir un outils RDUE pour des chaînes d'approvisionnement "zéro déforestation"



Pour les micro, petits, moyens et grands acteurs commerciaux ou opérateurs

Dernière mise à jour : le 20 avril 2026

Recours à des outils pour la mise en conformité au RDUE

Pour se conformer au règlement UE sur la déforestation, les entreprises (notamment les opérateurs et les acteurs concernés en aval) doivent collecter, gérer et communiquer les données de la chaîne d'approvisionnement en mettant l'accent sur des données de géolocalisation de haute qualité. Il s'agit d'un élément central de la diligence raisonnée mentionnée dans le RDUE, au même titre que l'analyse des risques de déforestation, l'évaluation de la légalité et la présentation d'une déclaration de diligence raisonnée (DDS). Ces exigences créent des besoins opérationnels importants, en particulier pour les petits exploitants qui peuvent éventuellement nécessiter un soutien extérieur.

De même, une large gamme d'outils numériques apparaît pour soutenir la mise en œuvre du RDUE, allant de solutions open source à des plateformes logicielles intégrées. Ce guide fournit une vue d'ensemble simplifiée des outils disponibles et aide les entreprises à identifier les options les mieux adaptées à leur mise en conformité au RDUE.

Afin de réduire le choix de solutions logicielles, les entreprises peuvent se poser les questions suivantes :

- Quel est le système actuel utilisé par l'entreprise pour la collecte et le traitement des données relatives à la diligence raisonnée (par exemple, logiciel ERP, Excel, email) ?
- La solution doit-elle inclure des conseils ou un soutien pour le processus ?
- L'entreprise a-t-elle besoin d'une solution flexible et personnalisable ?
- Combien d'utilisateurs travailleront avec le système ?
- Quel est le budget disponible ?

Ce guide aide les entreprises à sélectionner les outils les mieux adaptés à leurs obligations en matière de conformité, à la structure de leur chaîne d'approvisionnement et à leur configuration technique.

Exemple : La solution numérique de Fairtrade soutient la mise en conformité au RDUE

Grâce à Fairtrade, les entreprises seront bientôt en mesure de répondre aux principales exigences de mise en conformité au RDUE, en particulier les données de géolocalisation alignées sur le RDUE et l'analyse de haute qualité des risques de déforestation.

La solution de Fairtrade comprend la validation de données automatisées alignées sur les exigences du RDUE en matière de données, pour fournir aux coopératives un retour immédiat sur la qualité des données. Les coopératives reçoivent également de la part de Satelligence une analyse quasiment en temps réel des risques de déforestation pour les aider à évaluer les risques internes et à planifier les mesures d'atténuation.

À partir d'octobre 2026, les coopératives de cacao et de café pourront partager en toute sécurité leurs données de géolocalisation au format RDUE, ainsi qu'un résumé des risques de Satelligence, avec les exportateurs et les importateurs de leurs chaînes d'approvisionnement Fairtrade.

Système d'information Article 33

(2) Sans préjudice du respect des obligations énoncées aux chapitres 2 et 3, le système d'information offre au minimum les fonctionnalités suivantes :

(i) l'appui à la communication entre les autorités compétentes et les opérateurs et traders aux fins de la mise en œuvre du présent règlement, y compris, le cas échéant, par le recours à des outils de gestion logistique numérique.

FAQ 5.18. Si les outils d'imagerie spatiale peuvent grandement aider les opérateurs et les traders à s'acquitter de leurs obligations en matière de diligence raisonnée (pour un produit "zéro déforestation") et les autorités compétentes des États membres à effectuer des contrôles, le règlement n'impose pas l'utilisation d'outils d'images satellitaire spécifiques, ni de seuil de résolution des images satellite, pour documenter l'absence de déforestation.



Arbre de décision pour l'outil RDUE

Où vous situez-vous dans la chaîne d'approvisionnement ?

Votre position détermine vos obligations relatives au RDUE et donc, vos besoins logiciels. Pour connaître dans le détail les obligations du RDUE, cliquez [ici](#).

MIRCO ET PETIT OPÉRATEUR PRIMAIRE

PREMIER METTEUR SUR LE MARCHÉ D'UNE MATIÈRE PREMIÈRE EN CAUSE qui a été cultivée, récoltée ou obtenue dans un pays présentant un risque faible. (article 2, paragraphe 15.a)

- Vous devez soumettre une DDR annuelle dans TRACES
- Les DDR couvrent les quantités estimées par an et les adresses/
- géolocalisations des parcelles

OPÉRATEUR

MET LES PRODUITS EN CAUSE SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN POUR LA PREMIÈRE FOIS OU LES EXPORTE. (article 2, paragraphe 15)

- Vous devez exercer une diligence raisonnable en ce qui concerne les données de géolocalisation
- Vous devez présenter une DDR dans TRACES

PREMIER OPÉRATEUR / TRADER EN AVAL

METTEUR SUR LE MARCHÉ OU EXPORTATEUR de matières premières en cause pour lesquels une déclaration de diligence raisonnable a déjà été présentée par le précédent partenaire de la chaîne d'approvisionnement (article 2, paragraphe 15.b)

- Vous ne devez pas effectuer de diligence raisonnable pour les produits ayant une déclaration de diligence raisonnable (DDR) existante
- Vous ne devez pas présenter de DDR
- Collecter et conserver les informations (5 ans) sur
 - le fournisseur et le numéro de référence DDR existant ou l'identifiant de déclaration
 - l'acteur direct en aval

OPÉRATEUR / TRADER EN AVAL

COMMERCIALISE SUR LE MARCHÉ OU EXPORTE DES PRODUITS EN CAUSE (article 2, paragraphe 15.b)

- Vous ne devez pas effectuer de diligence raisonnable pour les produits ayant une DDR existante
- Vous ne devez pas présenter de DDR
- Collecter et conserver les informations (5 ans) sur le fournisseur et l'acteur direct en aval

Fonctionnalités

Focus : production et qualité des données à l'origine

- Gestion des coordonnées/des données des parcelles
- Évaluation du risque en matière de légalité
- Gestion de la documentation (permis, certificats)
- Validation des données (précision, exhaustivité)
- Analyse des risques de déforestation
- Traçabilité de base - lien entre la matière première et l'exploitation agricole/la parcelle
- Stockage et exportation des données
- Transfert sécurisé aux opérateurs (par exemple via des plateformes)

Focus : diligence raisonnable complète

- Cartographie du fournisseur et de la chaîne d'approvisionnement
- Gestion des données de géolocalisation (importation, validation et stockage des données au niveau de la parcelle)
- Intégration de l'analyse des risques de déforestation avec des outils satellite/d'évaluation des risques
- Évaluation du risque en matière de légalité
- Gestion de la documentation (permis, certificats)
- L'évaluation des risques
- Mesure d'atténuation des risques
- Élaboration et présentation de la déclaration de diligence raisonnable (DDR)
- Intégration au système d'information de l'UE
- Rapports et tableaux de bord

Focus : vérification et diligence raisonnable continue

- Gestion des DDR- réception, vérification et association des DDR en amont
- Validation des données
- Traçabilité de la chaîne d'approvisionnement
- Documentation

Focus : traçabilité et tenue de registres

- Suivi des fournisseurs et des clients
- Traçabilité de base couvrant l'extraction des données et la mise à la disposition des autorités sur demande

Vous êtes une grande entreprise ?



Aucune exigence supplémentaire



Fonctionnalité de production de rapports

Comment Fairtrade soutient les entreprises ?

Consultations individuelles
Service d'assistance du RDUE
Autres guides spécifiques

Une solution de bout en bout vous correspond quand :

Vous êtes un opérateur avec des obligations complètes de diligence raisonnée
→ Vous devez réaliser la géolocalisation, l'évaluation des risques, les mesures d'atténuation et la présentation de la DDR dans un système cohérent

Vous gérez des chaînes d'approvisionnement complexes à plusieurs niveaux
→ De nombreux fournisseurs, pays et intermédiaires ont besoin d'un traitement intégré des données et de leur traçabilité

Vous vous approvisionnez directement auprès des producteurs ou des organisations de producteurs
→ Vous devez gérer et valider de grands volumes de données de géolocalisation au niveau des parcelles

Vous traitez des volumes importants de produits en cause
→ L'automatisation et l'évolutivité sont des éléments essentiels pour garantir l'efficacité et la cohérence

Vous travaillez dans des zones d'approvisionnement à risque standard ou élevé
→ Une forte intégration de la surveillance satellitaire et de l'analyse des risques est essentielle

Vous avez besoin d'une gouvernance interne solide et d'une bonne préparation aux audits
→ La documentation centralisée et les pistes d'audit simplifient les contrôles de conformité

Vous cherchez à intégrer le RDUE dans des systèmes plus larges d'ESG ou de chaîne d'approvisionnement
→ Les outils de bout en bout permettent de s'aligner sur les stratégies et les rapports en matière de développement durable

Un logiciel d'imagerie satellitaire est adapté quand :

Vous disposez déjà de données de géolocalisation fiables
→ Les données au niveau des parcelles sont collectées et validées par d'autres systèmes ou partenaires

Votre lacune principale est l'analyse des risques de déforestation
→ Vous devez évaluer l'évolution du couvert forestier d'après les données de géolocalisation existantes

Vous utilisez une configuration modulaire (pas de configuration bout en bout)
→ La collecte, la traçabilité et la documentation des données de géolocalisation sont gérées par plusieurs outils

Vous dépendez des diligences raisonnées en amont
→ Vous recevez des données de géolocalisation et devez surtout vérifier les risques de déforestation

Votre chaîne d'approvisionnement est relativement simple
→ Le nombre limité de fournisseurs et de pays réduit les besoins d'intégration

Vous souhaitez une certaine souplesse dans la sélection des outils
→ Possibilité de combiner les meilleures solutions plutôt qu'un seul système

Un système interne peut suffire quand :

Votre chaîne d'approvisionnement est simple et stable
→ Nombre limité de fournisseurs, de produits et de pays d'origine

Vous recevez des données complètes et fiables en amont
→ Les données de géolocalisation, les évaluations des risques et les références des DDR sont déjà fournies

Vous devez surtout gérer la documentation et la traçabilité
→ Orienter les efforts sur le stockage, l'association et l'extraction des données plutôt que sur leur génération

Vous disposez de capacités informatiques internes solides
→ Possibilité d'adapter votre ERP pour y inclure les champs de données, les flux de travail et les rapports relatifs au RDUE

Vos obligations en matière de diligence raisonnée sont limitées
→ Aucune évaluation des risques ou mesure d'atténuation des risques nécessaire



Photo : Fairtrade Max Havelaar



Autres ressources :

- Exigences relatives aux données de géolocalisation dans le cadre du règlement UE contre la déforestation
- Déforestation et UE : mesures d'allègement et obligations des PME
- Comprendre le règlement contre la déforestation de l'UE pas à pas

Mise en conformité au RDUE avec Fairtrade

EUDRsupport@fairtradebelgium.be

**Vous trouvez ces informations utiles ?
Dites-le nous !**

